Docusign Envelope ID: 47FF873C-0C26-4718-B705-B07E3A089F27

AMGEN
Société par actions simplifiée au capital de 307 500 euros
Siège social :
25, Quai du Président Paul Doumer 92400 Courbevoie
377 998 679 RCS Nanterre

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2025

L'an 2025,
le 27 juin,
à 11 heures,

L'associé de la société AMGEN (la ***Société***) s'est réuni, au siège social, en assemblée générale ordinaire.

Il a émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Madame Corinne Buffet Blachier-Poisson préside la séance en sa qualité de présidente de la société (la ***Présidente***).

Aucun actionnaire n'assume les fonctions de scrutateur.

Monsieur Stéphane Hourdin assume les fonctions de secrétaire.

La société Ernst & Young Audit, commissaire aux comptes de la Société convoquée, n'assiste pas à la réunion.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que l'actionnaire présent ou représenté possède la totalité du capital social.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Mme Laurence Le Tors de Crecy et Monsieur Christian Anastacio, délégués du Comité Social et Economique régulièrement convoqués sont présents.

Mme Maud Vanlierde, Responsable juridique, Mme Adeline Conde, Responsable comptable, M. Frédéric Matignon, Responsable comptable et Mme Audrey Temple, chargée de partenariats au sein d'Amgen sont présents.

La Présidente dépose les documents suivants, qui vont être soumis à l'assemblée :

- Un exemplaire de la lettre de convocation à l'associé,
- La copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes et des représentantes du Comité Social et Economique,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) au 31 décembre 2024,
- Le rapport de la Présidente,
- Le texte des projets de résolutions.

Paraphe CB DS SH

Docusign Envelope ID: 47FF873C-0C26-4718-B705-B07E3A089F27

La Présidente fait observer que la présente réunion a été convoquée conformément aux prescriptions des articles R 225-66 et suivants du Code de commerce et déclare que les documents et renseignements visés aux articles R 225-81 et R 225-83 dudit Code ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, auprès du service Comptabilité, depuis la convocation de la réunion, ainsi que la liste des associés.

Elle indique en outre que les mêmes documents et renseignements ont été communiqués ou tenus à leur disposition au siège social, dans les mêmes délais aux membres du Comité Social et Economique. A la suite de cette communication, le Comité Social et Economique n'a présenté aucune observation.
L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La Présidente rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE

- Rapport de gestion de la Présidente ;
- Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce, intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Approbation desdits comptes et conventions ;
- Quitus à la Présidente, au Directeur Général et commissaire aux comptes ;
- Affectation du résultat ;
- Renouvellement des mandats du Directeur Général - Pharmacien Responsable et des Pharmaciens Responsables intérimaires ;
- Pouvoirs pour formalités.

La Présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 28 747 393,86 euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale donne à la Présidente, au Directeur Général et au commissaire aux comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte du montant des dépenses exclues des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39-4 dudit Code, figurant dans les comptes de la Société au 31 décembre 2024 et s'élevant à la somme de 687 236,69 euros et approuve le montant de l'impôt correspondant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par l'associé de la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, l'assemblée générale approuve le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées. Plus précisément, le rapport du commissaire aux comptes acte l'absence de conventions règlementées conclues au cours de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par l'associé de la Société.

Paraphe CB DS SH

Docusign Envelope ID: 47FF873C-0C26-4718-B705-B07E3A089F27

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, constatant l'existence de sommes distribuables pour un montant de 29 714 949,85 euros dans les comptes clos le 31 décembre 2024, décide de distribuer à l'associé de la Société une somme de 29 520 000 euros, soit un montant de 1 440 euros pour chacune des 20 500 actions composant le capital social de la Société.

La distribution des dividendes sera mise en paiement avant le 30 septembre 2025. L'associé pourra renoncer aux dividendes par envoi d'une lettre simple à la Présidente de la Société.

L'assemblée générale décide d'affecter le solde restant de 194 949,85 euros au compte "Report à nouveau".

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à la Présidente ou à toute personne qui pourrait se substituer à elle, à l'effet de prendre toutes décisions nécessaires pour la bonne exécution de cette décision.

L'assemblée générale prend acte que les dividendes suivants ont été attribués au cours des trois années précédentes :

Exercice	Montant total des dividendes versés	Montant par action du dividende net
Exercice clos le 31 décembre 2021	16 605 000,00 €	810,00 €
Exercice clos le 31 décembre 2022	18 860 000,00 €	920,00 €
Exercice clos le 31 décembre 2023	26 650 000,00 €	1 300,00 €

Rappelons que, l'année dernière, il a été décidé d'acter la distribution des dividendes dès l'Assemblée Générale Ordinaire, sans que l'organisation d'une Assemblée Générale Extraordinaire soit nécessaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'associé de la Société.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, et constatant que le mandat de Directeur Général, Pharmacien Responsable, de Madame Anne-Sophie Malinowski arrive à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de 1 (un) an, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Madame Anne-Sophie Malinowski aura tous les pouvoirs et attributions résultant de l'application de l'article R. 5113-2 du Code de la Santé Publique, conformément à l'article 16. 1 des statuts de la Société.

Conformément à l'article 16. 3 des statuts de la Société, la rémunération de Madame Anne-Sophie Malinowski pour l'exercice desdites fonctions sera fixée par la Présidente. Néanmoins, il est précisé que son contrat de travail en qualité de Directeur IDQ continuera à s'appliquer dans toutes ses dispositions notamment en ce qui concerne sa rémunération.

Madame Anne-Sophie Malinowski aura droit au remboursement sur justification de ses frais de déplacement et de représentation.

En cas de décès, démission ou révocation de la Présidente, Madame Anne-Sophie Malinowski conservera ses fonctions et attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par l'associé de la Société.

Paraphe CB DS SH

Docusign Envelope ID: 47FF873C-0C26-4718-B705-B07E3A089F27

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, précise que, pendant la durée de leurs mandats, les pharmaciens responsables intérimaires seront assimilés aux Pharmaciens visés à l'article L. 5124-2 du Code de la Santé Publique et auront, à ce titre, notamment, les attributions dévolues au Pharmacien Responsable par l'article R. 5124-36 du Code de la Santé Publique conformément à l'article R. 5124-23 alinéa 2 dudit Code.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente, et constatant que les mandats de Madame Fanny Lacroix, Madame Cyrielle Levy et Madame Alexandra Bouvard Lestang en tant que Pharmaciens Responsables Intérimaires arrivent à expiration ce jour, décide de renouveler leurs mandats pour une durée de un (1) an, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par l'associé de la Société.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités où besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les associés et membres du bureau après lecture.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à la Présidente ou à toute personne qu'il pourrait se substituer à l'effet de prendre toutes décisions nécessaires pour la bonne exécution de cette décision.

27-Jun-2025

Signé par :
Corinne Blachier-Poisson
4F80419FC70B40D...

La Présidente
Madame Corinne Buffet Blachier-Poisson

27-juin-2025

DocuSigned by:
Stéphane Hourdin
343AF0D323E1497...

Le secrétaire
Monsieur Stéphane Hourdin

Paraphe CB DS SH



Amgen S.A.S.

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Amgen S.A.S.

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Amgen S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Amgen S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 26 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Claire Pajona

AMGEN

Comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2024

Comptes annuels

AMGEN

Bilan actif

Actif			Au 31/12/2024			Au 31/12/2023
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles	853 713		853 713	
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	**853 713**		**853 713**	
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions	957 695	79 807	877 887	
		Inst. techniques, mat. out. industriels				
		Autres immobilisations corporelles	2 984 604	556 994	2 427 609	684 328
		Immobilisations en cours	260 914		260 914	1 115 784
		Avances et acomptes				
		TOTAL	**4 203 213**	**636 802**	**3 566 411**	**1 800 113**
	Immobilisations financières[2]	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations				
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	202 820		202 820	202 820
		TOTAL	**202 820**		**202 820**	**202 820**
Total de l'actif immobilisé			**5 259 747**	**636 802**	**4 622 945**	**2 002 933**
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	323 055		323 055	1 573
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises	142 596 905		142 596 905	161 801 574
		TOTAL	**142 919 961**		**142 919 961**	**161 803 148**
Avances et acomptes versés sur commandes			1 865 007		1 865 007	1 821 109
	Créances[3]	Clients et comptes rattachés	175 241 797		175 241 797	170 918 773
		Autres créances	148 771 194		148 771 194	124 869 248
		Capital souscrit et appelé, non versé				
		TOTAL	**324 012 992**		**324 012 992**	**295 788 021**
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		(dont actions propres :)				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	180 594		180 594	203 125
		TOTAL	**180 594**		**180 594**	**203 125**
Charges constatées d'avance			417 601		417 601	286 484
Total de l'actif circulant			**469 396 157**		**469 396 157**	**459 901 889**
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF			**474 655 905**	**636 802**	**474 019 102**	**461 904 822**

Renvois :
(1) Dont droit au bail
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières — 10 820 — 10 820
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)

Clause de réserve de propriété : Immobilisations | Stocks | Créances clients

Edité à partir de Loop V5.31.0

Bilan passif

Passif		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Capitaux propres	Capital (dont versé : 307 500)	307 500	307 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	30 750	30 750
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées	5 020	5 020
	Autres réserves	502	502
	Report à nouveau	967 555	43 565
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	28 747 393	27 573 990
	Situation nette avant répartition	**30 058 722**	**27 961 328**
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total	**30 058 722**	**27 961 328**
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total		
Provisions	Provisions pour risques	67 000	257 600
	Provisions pour charges	1 964 347	1 061 847
	Total	**2 031 347**	**1 319 447**
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	971	8 672
	Emprunts et dettes financières divers (3)	127 773 731	151 953 107
	Total	**127 774 702**	**151 961 780**
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	694 817	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 717 617	16 338 928
	Dettes fiscales et sociales	286 922 520	253 517 114
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	9 819 374	10 745 254
	Instruments de trésorerie		
	Total	**313 459 513**	**280 601 297**
	Produits constatés d'avance		60 969
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	**441 929 032**	**432 624 046**
	Écarts de conversion passif		
	TOTAL DU PASSIF	**474 019 102**	**461 904 822**
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier	2 705 028	2 726 859
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an		
	à moins d'un an	441 234 215	432 624 046
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	971	8 672
	(3) dont emprunts participatifs		

Edité à partir de Loop V5.31.0

AMGEN

Compte de résultat

			France	Exportation	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises		876 660 748		876 660 748	858 302 717
	Production vendue : - Biens					
	- Services			31 811 635	31 811 635	22 469 548
	Chiffre d'affaires net		**876 660 748**	**31 811 635**	**908 472 384**	**880 772 265**
	Production stockée					
	Production immobilisée					
	Produits nets partiels sur opérations à long terme					
	Subventions d'exploitation					
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				292 600	133 200
	Autres produits				21 197	947
		Total			**908 786 182**	**880 906 413**
Charges d'exploitation (2)	Marchandises	Achats			496 623 254	548 923 781
		Variation de stocks			19 204 669	-40 719 121
	Matières premières et autres approvisionnements	Achats				
		Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)				53 838 477	48 158 300
	Impôts, taxes et versements assimilés				240 613 804	234 492 181
	Salaires et traitements				34 787 128	32 876 252
	Charges sociales				23 793 776	20 751 166
	Dotations d'exploitation	• sur immobilisations		amortissements	483 765	467 917
				provisions		
		• sur actif circulant				
		• pour risques et charges			148 729	390 800
	Autres charges				837 660	243 624
		Total			**870 331 266**	**845 584 904**
		Résultat d'exploitation		A	**38 454 915**	**35 321 509**
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée			B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré			C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)					
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)					
	Autres intérêts et produits assimilés (4)				6 983 161	10 404 196
	Reprises sur provisions, transferts de charges					
	Différences positives de change				442 188	2 069
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
		Total			**7 425 349**	**10 406 265**
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions					
	Intérêts et charges assimilées (5)				245 206	207 758
	Différences négatives de change					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
		Total			**245 206**	**207 758**
		Résultat financier		D	**7 180 142**	**10 198 506**
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)			E	**45 635 058**	**45 520 016**

Edité à partir de Loop V5.31.0

Compte de résultat

			Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 741 454	862 598
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			
	Reprises sur provisions et transferts de charge		1 612 214	1 616 438
		Total	**4 353 668**	**2 479 037**
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 282 040	569 758
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		85 169	1 077 343
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		2 514 713	1 402 600
		Total	**3 881 924**	**3 049 702**
Résultat exceptionnel		F	**471 744**	**-570 665**
Participation des salariés aux résultats		G	3 113 886	2 860 950
Impôt sur les bénéfices		H	14 245 523	14 514 411
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)			**28 747 393**	**27 573 990**
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs			
	incidence après impôt des corrections d'erreurs			
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs			
	incidence après impôt des corrections d'erreurs			
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier		1 951 770	1 885 642
	- redevances de crédit-bail immobilier			
(4) Dont produits concernant les entités liées				
(5) Dont intérêts concernant les entités liées				

Edité à partir de Loop V5.31.0

SAS AMGEN

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2024

Annexe aux comptes annuels

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels

Désignation de la société : AMGEN SAS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de 474.019.102 euros et au compte de résultat de l’exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 28.747.393 euros.

L’exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024.

1 Faits caractéristiques de l'exercice

Réorganisation :

Au cours de l'année 2021, un plan de restructuration a été mis en place au niveau mondial. Un centre de compétences partagées européen basé au Portugal a notamment été créé impliquant un transfert de certaines activités réalisées en France à Lisbonne. Les transferts concernent essentiellement les fonctions support (administratif, information, compliance et gestion). Au 31 décembre 2024, le plan a été soldé.

Au cours de l'année 2023, une réorganisation de la Business unit « Cardio-Renal » a été déployée afin de répondre à un environnement de plus en plus compétitif. En 2024, cette réorganisation s'est poursuivie et au 31 décembre 2024, une provision a été comptabilisée pour un montant de 549.263 € pour couvrir le versement d'indemnités.

Au cours de l'année 2024, une réorganisation de la force de vente basée dans les départements d'Outre-Mer a été mise en oeuvre afin de résoudre les difficultés opérationnelles rencontrées dans ces territoires. Le projet consiste à externaliser la promotion auprès d'un partenaire externe et à supprimer 4 postes. Au 31 décembre 2024, une provision a été comptabilisée pour un montant de 1.110.108 €.

En 2024, la toute nouvelle Business Unit dédiée à la promotion du produit "UPLIZNA, intégré à la suite du rachat d'Horizon Therapeutics, a fait l'objet d'une réorganisation, aboutissant à la suppression de l'un des trois secteurs initialement en place. Au 31 décembre 2024, une provision a été comptabilisée pour un montant de 304.976€.

Changement de siège social :

En 2024, Amgen a transféré son siège social de Boulogne Billancourt à Courbevoie. Dans son nouveau bail commercial, la société bénéficie d'une franchise de loyer de 42 mois consentie par le bailleur. Afin d'étaler la franchise de loyer, Amgen a choisi de linéariser les loyers sur la durée du contrat et a donc comptabilisé une charge à payer de 447 K€ dans ses comptes au 31/12/204. La société a également repris la provision de 559 K€ qui avait été comptabilisée en 2023 pour la remise en état des anciens locaux.

Modification de l'actionnariat d'Amgen :

Une modification de l'actionnariat d'Amgen a eu lieu. Depuis le 15 février 2024, 100 % des actions d'Amgen sont détenues par Amgen Worldwide Holdings BV, dont le siège social est situé à Minervum 7061, 4817 ZK Breda, Pays-Bas. Depuis cette date, Amgen Worldwide Holdings BV est associé unique et détient 20 500 actions de la Société.

Fusion avec Horizon Therapeutics France:

Le 6 octobre 2023, le groupe Amgen a annoncé avoir finalisé l'acquisition d'Horizon Therapeutics plc pour un montant de 27,8 milliards de dollars. Grâce à ce rachat, Amgen a ajouté à son portefeuille deux médicaments dans le domaine des maladies rares, Uplizna® et Tepezza®.

Cette acquisition au niveau mondial a produit des impacts sur l'entité Amgen SAS sur l'exercice 2024. Le 15 février 2024, Amgen SAS a procédé au rachat d'Horizon Therapeutics France auprès d'Horizon Therapeutics Ireland DAC. Amgen SAS est devenu ainsi l'actionnaire unique d'Horizon Therapeutics France. Un projet de traité de fusion a été signé le même jour. La fusion a pris effet sur le plan juridique le 31 mars 2024 et d'un point de vue comptable et fiscal, rétroactivement au 1er janvier 2024. Amgen est la seule entité survivante. Ces opérations n'ont pas d'impact rétroactif sur les comptes 2023 d'Amgen SAS, mais un impact important sur les comptes 2024. Un mali de fusion d'un montant 85 3 714€, correspondant à la différence entre la valeur des titres acquis et l'actif net apporté a été constaté et comptabilisé en immobilisation incorporelle.

Partenariat avec le laboratoire Incyte:

Amgen a signé un partenariat avec le laboratoire Incyte, par lequel Amgen assure la promotion du produit OPZELURA, dont est titulaire le laboratoire Incyte, à partir d'avril 2024. Ce partenariat porte uniquement sur les activités d'information promotionnelle de ce produit. Ces activités sont réalisées exclusivement par l'équipe terrain de la Business Unit Immunobone auprès des dermatologues. Le revenu généré par ce partenariat est de 3 053 590 € en 2024.

Absence d'accord de prix conventionnel avec le CEPS pour LUMYKRAS® (Sotorasib) dans l'indication de son AMM:

En avril 2024, Amgen a retiré le dépôt de son dossier pour la prise en charge de LUMYKRAS® (Sotorasib) dans l'indication de son AMM par le CEPS en l'absence d'un accord de prix conventionnel avec ce dernier. Cette décision ne remet pas en question le montant de la remise de débouclage comptabilisée dans les comptes 2023 et encore présente dans les comptes 2024.

Perte de brevet pour le produit OTEZLA :

A la suite d'une décision de l'Office européen du brevet datée du 20 novembre 2024, le produit OTEZLA a perdu son brevet. OTEZLA reste protégé par l'exclusivité réglementaire jusqu'en janvier 2026. Cette décision n'a eu pas d'impact sur l'exercice 2024.

Partenariat avec le laboratoire TEVA SANTE :

Suite à l'avis rendu par l'ANSM en faveur de la substitution de l'adalimumab en pharmacie d'officine le 19 décembre 2024, Amgen SAS a signé un partenariat stratégique avec le laboratoire TEVA SANTE. L'objectif de ce partenariat est de renforcer l'accès des patients à AMGEVITA®, le biosimilaire d'HUMIRA® (adalimumab) développé et fabriqué par Amgen, en comptant sur l'expertise et les réseaux bien établis de Teva Santé dans les pharmacies de ville. Les activités de partenariat ont débuté après la publication au JO du 20 février 2025, de l'arrêté de substitution du produit. Ce partenariat n'a cependant pas d'impact sur les comptes 2024.

Conflit en Ukraine :

Le 24 février 2022 marque le début de l'invasion en Ukraine initiée par la Russie. Malgré les nombreuses répercutions de ce conflit sur l'économie mondiale, les performances d'Amgen SAS n'ont pas été impactées par cet évènement sur l'exercice 2024. Les conséquences de ce conflit qui s'inscrit dans la durée restent néanmoins incertaines à ce jour.

2 Principes, règles et méthodes comptables

Changement de règle et méthodes comptables :

Il n'y a aucun changement de méthodes comptables par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Règles générales :

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes découlant des textes légaux et règlementaires applicables en France.

Ils respectent en particulier les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général, qui a été homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Opérations en devises :

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

3 Informations relatives aux postes du bilan

3.1 Actif immobilisé

Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, ne sont pas incorporés à ce coût d'acquisition.

Immobilisations financières :

Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat augmenté des coûts directement attribuables.

Les actifs acquis par voie d'apport sont comptabilisés à la valeur figurant dans le traité d'apport.

Une provision est constatée lorsque la valeur d'utilité des titres devient inférieure à la valeur comptable. L'écart constaté fait l'objet d'une dépréciation des titres, puis, si nécessaire, des créances détenues sur la filiale et éventuellement complétée d'une provision pour risques et charges.

3.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

	Immobilisations	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
Incorp.	Frais d'établissement et de développement – **TOTAL I**	-	-	-	-
	Autres postes d'immobilisations incorporelles – **TOTAL II**	-	853 713	-	853 714
Corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Construction sur sol propre	-	-	-	-
	Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agencts et am. des constructions	1 109 335	957 695	1 109 335	957 695
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau et mobilier informatique	2 743 724	2 233 267	1 992 386	2 984 604
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	1 115 784	4 235 338	5 090 208	260 915
	Avances et acomptes	-	-	-	-
	TOTAL III	4 968 843	7 426 300	8 191 928	4 203 214
Financière	Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
	Autres participations	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	Prêts et autres immobilisations financières	202 820	-	-	202 820
	TOTAL IV	202 820	-	-	202 820
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	5 171 663	8 280 013	8 191 928	5 259 748

3.1.1.1 Natures des Augmentations

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles			853 713		
Immobilisations corporelles			7 426 300		
Immobilisations financières					
TOTAL			*8 280 013*		

3.1.1.2 Nature des Diminutions

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	5 090 207				*3 101 720*
Immobilisations financières					
TOTAL	5 090 207				3 101 720

3.1.2 Amortissements de l’actif immobilisé

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d’utilisation.

Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

Immobilisations	Années
Logiciels	1 an
Installations générales	10 ans
Installations techniques	5 ans
Matériels informatiques	4 ans
Matériels de bureau	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		**Montant des amortissements au début de l'exercice**	**Augmentations : dotations de l'exercice**	**Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises**	**Montant des amortissements à la fin de l'exercice**
Frais d'établissement et de développement - **TOTAL I**		-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles - **TOTAL II**		-	-	-	-
Terrains		-	-	-	-
Constructions	Sur sol propre	-	-	-	-
	Sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agcts et amgts constructions	1 109 335	70 062	1 099 589	79 808
Installations techniques, matériel et outillage industriels		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 059 395	413 704	1 916 104	556 995
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
TOTAL III		3 168 730	483 765	3 015 692	636 803
TOTAL GÉNÉRAL. (I+II+III)		3 168 730	483 765	3 015 692	636 803

3.1.2.1 Nature des augmentations

Augmentations (Dotations) de l'exercice	*Ventilation des dotations*			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		483 765		
TOTAL		*483 765*		

Catégories d'immobilisations	Postes du résultat avec dotation		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles	483 765		
TOTAL	483 765		

3.1.2.2 Nature des Diminutions

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
	Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles		3 015 692	
TOTAL		*3 015 692*	

3.1.3 Dépréciations de l'actif immobilisé

Provisions pour dépréciation	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Incorporelles	-	-	-	-
Corporelles	-	-	-	-
Titres mis en équivalence	-	-	-	-
Titres de participation	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

3.1.4 Précisions sur certains éléments de l'actif immobilisé.

3.1.4.1 Fonds commercial

Le fonds commercial est composé principalement de la clientèle, de l'achalandage, de l'enseigne, du nom commercial et, plus largement, des parts de marché.

Il est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée. Cette présomption est réfutable lorsque sa durée d'utilisation est limitée en fonction de critères liés à son utilisation. Il est alors amorti sur sa durée d'utilisation ou si celle-ci ne peut être déterminée de façon fiable, sur une durée de 10 ans.

Le fonds commercial non amorti fait l'objet d'un test annuel de dépréciation.

Le fonds commercial amorti fait l'objet d'un test de dépréciation uniquement en présence d'un indice de perte de valeur à la clôture.

Les dépréciations comptabilisées sur le fonds commercial ne sont jamais reprises au résultat.

Le fonds commercial a été mis au rebut sur l'exercice 2023 et la provision a été intégralement reprise.

3.2 Actif circulant

3.2.1 Stocks et en-cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Il est rappelé qu'Amgen SAS ne porte pas le risque d'obsolescence des stocks.

3.3 Autres informations sur l'actif

3.3.1 État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES			Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		-	-	-
	Prêts		-	-	-
	Autres immobilisations financières		202 820	10 820	192 000
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-	-
	Autres créances clients		175 241 798	175 241 798	-
	Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	-	-	-
	Personnel et comptes rattachés		155 917	155 917	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	982 167	982 167	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	4 430 731	4 430 731	-
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupe et associés		137 510 395	137 510 395	-
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		5 691 984	5 691 984	-
Charges constatées d'avance			417 602	417 602	-
TOTAL			324 633 414	324 441 414	192 000

Prêts Accordés en cours d'exercice	-
Remboursements obtenus en cours d'exercice	-

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Leur valeur d'inventaire fait l'objet d'une appréciation au cas par cas.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur nominale et/ou lorsque des difficultés de recouvrement sont clairement identifiées.

Il est rappelé qu'AMGEN SAS ne porte pas le risque de non-recouvrement des créances clients.

3.3.2 Charges constatées d'avance

Nature	Montants		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Dépenses de promotion	417 601		

3.3.3 Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	-
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
État	-
Divers	2 716 959
TOTAL	2 716 959

3.4 Passif

3.4.1 Capitaux propres

3.4.1.1 Capital social

Capital d'un montant de 307 500 euros décomposé en 20 500 titres d'une valeur nominale de 15 euros

	Nombre d'actions	Valeur en capital
Actions/parts soc. composant le cap. soc. au début de l'exercice	20 500	15
Actions /parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions/parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions/parts soc. composant le cap. soc. en fin d'exercice	20 500	15

3.4.1.2 Variation des capitaux propres

Libellés	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin Exercice
Capital	307 500	-	-	307 500
Réserves, primes et écarts	36 273	-	-	36 273
Report à nouveau	43 566	967 556	43 566	967 556
Résultat	27 573 990	28 747 394	27 573 990	28 747 394
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	27 961 328	29 714 950	27 617 556	30 058 722

Au cours de l'exercice, la société a procédé à une distribution exceptionnelle de dividendes d'un montant de 26 650 000 €.

3.4.2 Provisions

Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	*Provisions à la fin de l'exercice*
Provisions réglementées	-	-	-	-
Provisions pour risques	257 600	102 000	292 600	*67 000*
Provisions pour charges	1 061 847	2 514 714	1 612 214	*1 964 347*
TOTAL	*1 319 447*	*2 616 714*	*1 904 814*	*2 031 347*

Les provisions correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers auxquels la Société peut être confrontée dans le cadre de ses activités et dont l'échéance et le montant sont incertains.

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation envers un tiers résultant d'un évènement passé dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

3.4.2.1 Provisions pour risques et charges

Nature des Provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentation : Dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour litiges	257 600	102 000	292 600	67 000
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-
Provisions pour pensions et obligations similaires	-	-	-	-
Provisions pour impôts	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immobilisations	-	-	-	-
Provisions pour gros entretiens	-	-	-	-
Provisions pour charges sociales et fiscale sur congés à payer	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	1 061 847	2 514 714	1 612 214	1 964 347
TOTAL	1 319 447	2 616 714	1 904 814	2 031 347

3.4.3 Autres informations sur le passif

3.4.3.1 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-	-	-	-
Autres emprunts obligataires		-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	971	971	-	-
	à plus d'1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers		-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		16 717 618	16 717 618	-	-
Personnel et comptes rattachés		9 866 426	9 866 426	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		7 026 740	7 026 740	-	-
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-	-
	Obligations cautionnées	-	-	-	-
	Autres impôts, taxes et assimilés (1)	270 029 354	270 029 354	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-	-	-
Groupe et associés		127 773 732	127 773 732	-	-
Autres dettes (dont relatives à des opérations de pension de titres)		9 819 375	9 819 375	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie		-	-	-	-
Produits constatés d'avance		-	-	-	-
TOTAL		441 234 216	441 234 216	-	-

Emprunts souscrits en cours d'exercice	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	-
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	-

(1) Autres impôts, taxes et assimilés :

Dont 28 522 586 € correspondant à la Clause de Sauvegarde, qui est une taxe qui s'applique lorsque les ventes de produits pharmaceutiques remboursables dans le cadre du système de santé français ont augmenté au-delà d'un certain pourcentage déterminé par le gouvernement. Pour 2024, le calcul de cette charge à payer se base sur les estimations de différents organismes BIPE, LEEM ainsi que sur la DSS.

Dont 30 329 915 € correspondant à la remise de débouclage de LUMYKRAS® (Sotorasib) qui a d'abord bénéficié une Autorisation Temporaire d'Utilisation (ATU de cohorte) à partir du 26 juin 2021, puis d'une Autorisation d'Accès Précoce post AMM (APP) à compter du 28 avril 2022, laquelle a pris fin le 24 octobre 2023. Pour 2024, le calcul de cette charge à payer se base sur le prix du PEMETREXED, utilisé comme comparateur dans l'avis de transparence rendu en appel par la Haute Autorité de Santé (HAS) le 19 juillet 2023, un prix confirmé par le CEPS dans un courrier adressé à Amgen le 10 octobre 2024.

3.4.3.2 Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	2 747 467
Charges sociales provisionnées	1 236 360
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	10 891 273
RRR à accorder, avoirs à établir	9 819 375
Participation des salariés	2 663 886
Personnel	4 455 073
Sécurité sociale	3 405 764
Autres charges fiscales	269 719 544
Divers	-
TOTAL	304 938 741

4 Informations relatives aux postes du compte de résultat

4.1.1 Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	876 660 749	-	876 660 749
Production vendue : - Biens	-	-	-
- Services	-	31 811 636	31 811 636
Chiffre d'affaires net	876 660 749	31 811 636	908 472 384

4.1.2 Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 142 800 euros

Parties liées

Un système de cash pooling européen a été mis en place en décembre 2003. En conséquence, l'excédent de trésorerie mis à disposition des entreprises liées a généré des produits financiers à hauteur de 6 983 161 euros.

Il n'y a pas eu de transactions avec des parties liées qui ne sont pas conclues aux conditions normales de marché.

4.1.3 Frais de recherche et de développement

Amgen comptabilise l'intégralité de ses frais de recherche et de développement en charges, dans leurs comptes de charges par nature.

Au titre de l'exercice 2024, le montant global des frais de recherche et développement engagés par Amgen s'est élevé à 21 006 058 €.

4.1.4 Charges et produits exceptionnels

Détail du résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	2 086	
Provisions pour risques et charges	2 514 714	1 612 214
Charges et produits exceptionnelles de gestion diverses	1 279 955	2 741 454
Valeurs des éléments d'actif cédés	85 169	
Provisions pour dépréciation		
TOTAL	3 881 924	4 353 668

5 Informations relatives à la fiscalité

5.1 Informations relatives au régime fiscal

• Résultat de l'exercice	+	28 747 394
• Impôt sur les bénéfices	+	14 245 523
• Participation des salariés	+	3 113 886
• Résultat avant impôt	=	46 106 803
• Variation des provisions réglementées		-
• Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires	=	46 106 803

5.2 Impôt sur les bénéfices

5.2.1 Accroissements et allégements de la dette future d'impôt sur les bénéfices

SITUATION FISCALE LATENTE

BASES	A l'ouverture de l'exercice	Variation en résultat de l'exercice	A la clôture de l'exercice
Provisions	0	0	0
P.S.E.	0	716 135	716 135
Contribution sociale de solidarité	1 319 997	9 341	1 328 338
Participation	2 410 950	252 936	2 663 886
PV latente OPCVM	0	0	0
TOTAL	**3 730 947**	**977 412**	**4 708 359**

IMPOTS	2023 A l'ouverture de l'exercice	Variations en résultat de l'exercice	2024 A la clôture de l'exercice
Provisions	0	0	0
P.S.E.	0	179 034	179 034
Contribution sociale de solidarité	329 999	2 085	332 084
Participation	602 738	63 234	665 972
PV latente OPCVM	0	0	0
TOTAL	**932 737**	**244 353**	**1 177 090**

VENTILATION DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Accroissements	**998 056**	**0**	**179 034**
Allègements	**0**	**0**	**0**

5.2.2 Impôt sur les bénéfices de l'exercice

Amgen a bénéficié sur l'exercice 2024 d'un crédit d'impôt recherche d'un montant de 1 865 284 € et d'un crédit impôt mécénat d'un montant de 834 815 €.

• Impôts sur les sociétés	+	16 428 655
• Contribution sociale sur les bénéfices	+	516 967
• Total impôts avant crédits d'impôts	=	16 945 622
• Crédit d'impôt mécénat	-	834 815
• Crédit d'impôt recherche	-	1 865 284
• Impôt sur les sociétés 2024	=	14 245 523

6 Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Cette information n’est pas mentionnée en annexe car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

7 Informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

7.1 Engagements financiers donnés et reçus

Nature d'engagements	Donnés	Reçus
Avals		
Cautionnements		
Garanties (1)		876 229
Engagement de crédit-bail mobilier	2 705 028	
Créances cédées non échues		
Garanties d'actif et de passif		
Clauses de retour à meilleure fortune		
Engagements consentis à l'égard d'entités liées		
Engagements en matière de pensions ou d'indemnités assimilées	10 557 410	
Engagements assortis de sûretés réelles		
Engagements pris fermes sur titres de capital et non-inscrits au bilan		
Engagements résultant de contrats qualifiés de « portage »		
Engagements consentis de manière conditionnelle		
TOTAL	13 262 438	876 229

(1) La société AMGEN SAS a reçu une garantie autonome à première demande de la banque Deutsche Bank.

Montant maximum de la garantie : 656 896€

Objet des cautions : « garantie autonome à première demande du Preneur, la société AMGEN, en faveur du bailleur, PROTHIN SAS afin de garantir cette dernière et à due concurrence, le paiement des loyers et des charges locatives dont le preneur pourra lui être redevable suivant les termes de la garantie autonome du 27 novembre 2014 ».

Une nouvelle garantie autonome à première demande a été accordée à la société Amgen SAS par la Deutsche Bank suite à la signature du nouveau bail commercial portant sur des locaux situés dans un immeuble à Courbevoie ». Le montant de cette garantie s'élève à 219 333€, a pris effet le 26 octobre 2023 et sera valable jusqu'au 31 août 2033.

7.2 Les engagements de retraites et avantages assimilés

Les indemnités de départ à la retraite s'élèvent à 10 557 410 euros.

Une évaluation actuarielle a été effectuée sur la base des tableaux de mortalité les plus récents. Les calculs ont été réalisés en utilisant :

– la méthode des unités de crédit projetées.

– la table de mortalité INSEE TH/TF 2018 - 2020.

– un taux annuel d'actualisation de 3,11 %

– un taux de progression des salaires : 3,00 % par an

– un taux de turn-over d'environ 4,30 % par an jusqu' à l'âge de 55 ans

– un âge de départ à la retraite de 65/66 ans pour les cadres et 63/62 ans pour les non-cadres.

Les engagements de retraite augmentent de 1 056 880 € par rapport au 31 décembre 2023.

En vertu de l'article L. 123-13 du Code de commerce, Amgen SAS a pris l'option de ne pas comptabiliser la provision liée aux retraites et avantages similaires pris en faveur des salariés. Les informations y afférentes figurent dans les engagements hors bilan de l'annexe.

7.3 Engagements pris en matière de crédit-bail

	Terrains	Constructions	Matériels outillages	Autres	Total
Valeur d'origine				10 406 926,59 €	10 406 926,59 €
Cumuls exercices antérieurs				3 697 117,48 €	3 697 117,48 €
Dotation de l'exercice				2 326 912,97 €	2 326 912,97 €
Amortissements				6 024 030,45 €	6 024 030,45 €
Cumuls exercices antérieurs				19 594 085,44 €	19 594 085,44 €
Exercice				1 071 016,95 €	1 071 016,95 €
Redevances payées				20 665 102,39 €	20 665 102,39 €
A 1 an au plus				842 904,19 €	842 904,19 €
A plus d'1 an et 5 ans au plus				1 034 015,88 €	1 034 015,88 €
A plus de 5 ans					0,00 €
Redevances restant à payer				1 876 920,07 €	1 876 920,07 €
					0,00 €
Valeur résiduelle				4 382 896,14 €	4 382 896,14 €
					0,00 €
Montant pris en charge dans l'exercice				1 071 016,95 €	1 071 016,95 €

Le coût d'entrée correspond à la valeur des biens à la date de signature du contrat.

Les dotations aux amortissements correspondent aux amortissements qui auraient été comptabilisés pour ces biens s'ils avaient été immobilisés.

Les durées d'amortissement retenues sont celles qui auraient été normalement pratiquées en cas d'inscription à l'actif du bilan, en appliquant la méthode par composants.

8 Identité de la société Mère consolidante

AMGEN Inc.

One Amgen Center Drive – Thousand Oaks

CA 91320. 1799 – USA

9 Effectif

L'effectif moyen du personnel : 393 personnes dont 29 Apprentis et 30 handicapés.

	Personnel salarié
Cadres	354
Agents de maîtrise et Techniciens	7
Employés	32
Ouvriers	0
TOTAL	393

10 Événements postérieurs à la clôture

Nous n'avons pas relevé d'évènement postérieur à la clôture ayant un impact sur les comptes 2024.